

DETERQUAT VEG

Auxiliaire pour l'assainissement des légumes.

Utilisation avant le rinçage.

1. PROPRIETES :

Déterquat VEG est un auxiliaire technologique pour le traitement des légumes (fruits, légumes, champignons, salades de 4^{ème} gamme), conformément à l'arrêté du 19 octobre 2006 relatif à l'emploi d'auxiliaires technologiques dans la fabrication de certaines denrées alimentaires-Version consolidée au 22 mars 2014.

Déterquat VEG permet une meilleure conservation des légumes lors de leur préparation.
Conforme au règlement CE 889/2008

2. MODE D'EMPLOI :

Conformément à l'arrêté, la dose maximale de traitement doit être de 80 ppm ou 0,0080% de chlore actif.

Déterquat VEG se dose manuellement ou avec un système de dosage automatique ou en centrale de dilution à raison de 3 ml par litre d'eau, soit 0,3%.

Laisser tremper les légumes pendant 5 minutes dans la solution.

Rincer impérativement à l'eau claire.

La teneur en résidus organochlorés doit être inférieure à 100 microgrammes par kilogramme (exprimée sous la forme d'organo-halogénés adsorbables AOX).

3. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES :

Aspect :	Liquide limpide jaune pâle
pH %:	> 11,75
Stockage :	Tenir à l'abri de la lumière, de la chaleur et du froid.
Densité :	1,04 +/- 0.015
Contient parmi d'autres composants (Règlement CE n°648/2004 - 907/2006):	Inférieur à 5 % : agent blanchiment chloré
Concentration en chlore actif :	26,95 g/L
Pourcentage en chlore actif :	2,59 %

4. CONDITIONNEMENT :

Carton de 4 x 5 L

5. PRECAUTIONS D'EMPLOI :

Produit strictement professionnel.

Formule déposée au centre anti-poison de Nancy (N°A078) : +33 (0)3 83.22.50.50, N° d'appel d'urgence INRS/ORFILA : + 33 (0)1 45 42 59 59. Fiche de données de sécurité disponible sur le site : www.hydrachim.fr

Pour une question de sécurité, ne pas déconditionner le produit de son emballage d'origine et ne pas réutiliser l'emballage vide.

Ces informations données à titre indicatif sont le reflet de nos meilleures connaissances sur le sujet. Elles ne sauraient en aucun cas engager notre responsabilité.

Conforme à la législation relative au nettoyage des surfaces se trouvant au contact de denrées alimentaires selon l'arrêté du 19 décembre 2013 modifiant l'arrêté du 08 septembre 1999 pris pour l'application de l'article n° 11 du décret 73-138 du 12/02/1973.

Produit conforme au règlement CE 889/2008, pour le nettoyage et la désinfection des installations utilisées pour les produits issus de l'agriculture biologique. Utiliser les biocides avec précautions. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

N° de révision 04/01/2019 (V3) 0078